

Yann LIBRATI

Conseiller Municipal

Nice, le 7 juillet 2011

**Vœu déposé par le Groupe « Changer d'ère »
pour adoption en Conseil municipal du 11 juillet 2011**

Objet : Application du principe de gratuité au péage autoroutier de St Isidore

Considérant la nouvelle augmentation des tarifs de 10 centimes au 1^{er} janvier 2011.

Considérant que cette dérive des tarifs de péage autoroutier a été dénoncée par la Cour des Comptes dans son rapport annuel de 2008.

Considérant qu'il s'agit de l'une des seules autoroutes de contournement payante de France.

Considérant qu'il s'agit d'un problème financier impactant directement le pouvoir d'achat des niçois sous forme d'un impôt déguisé.

Considérant qu'il s'agit d'un problème environnemental favorisant les pics de pollution en centre ville, les automobilistes préférant emprunter la voie Mathis pour éviter le péage.

Considérant la délibération 0.5 du 29 janvier 2010 du Conseil Communautaire de Nice Côte d'Azur, donnant mandat au président de NCA pour négocier la politique tarifaire de la société Escota sur le territoire de la communauté urbaine.

En conséquence, je sollicite les membres de l'assemblée pour demander :

L'application du principe de gratuité au péage autoroutier de St Isidore.

Yann LIBRATI
Conseiller Municipal

